

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015**

**Présents** : M. DESCROUET, M. CHEVALIER, M. GAYAUDON, Mme HOARAU, M. MINIER, Mme BELLILI, Mme BRUNEL, M. YAHOUÉDEOU, Mme JACQUET-ROLFE, Mme PAULUS, M. TSARAMANANA, Mme BARO, Mme HAMADEH, Mme TOCKO, M. BORDET, M. BODIER, Mme CAPDEVILA, Mme BON, Mme SOLIMAN, M. ZEMANEK, Mme BOURHIM, M. GUERIN

**Pouvoirs** : Mme PEREZ pouvoir à M. DESCROUET  
M. FABRIANO pouvoir à M. GAYAUDON  
M. VIMALASRI pouvoir à Mme BRUNEL  
M. PEREZ pouvoir à Mme HOARAU  
Mme BOUMEDINE pouvoir à M. MINIER  
M. TRAORE pouvoir à Mme GUERIN

**Absent non représenté** : M. CHITRIT

**Administration** : M. LEGASA, Directeur Général des Services  
M. RALLO, Directeur de Cabinet  
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques

**Secrétaire de séance** : Mme PAULUS, assistée de Mme BROCARD, Assistante de Direction

---

### **Ouverture de la Séance**

*L'an deux mille quatorze, le 16 mars, à 20 heures 43, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.*

*Le quorum est atteint.*

*Membres du Conseil Municipal en exercice : 29*

*Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 28*

*Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 1*

---

### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Débat d'Orientation Budgétaire
2. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

### **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Madame PAULUS, Conseillère Municipale, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

## 1. Débat d'Orientation Budgétaire

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### *Préambule*

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Son objectif est double : d'une part, il permet de présenter à l'assemblée délibérante les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget ; d'autre part, il permet aussi d'informer sur le contexte de son élaboration et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans l'élaboration de celui-ci.

Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus.

Cet acte doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal (dont la limite est fixée au 15 avril de l'année N ou le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérant). Ce temps doit servir à adapter éventuellement l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Même s'il constitue une formalité substantielle dans la procédure budgétaire de chaque collectivité, le contenu du débat n'est pas précisé par les textes. Il est néanmoins l'occasion de retracer les grandes perspectives, dans lesquelles s'inscrivent, l'élaboration du budget ainsi que les modifications engendrées par le contexte économique conjoncturel comme l'adoption par le Parlement de la Loi de Finances initiale.

Même s'il n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

### **CONTEXTE ECONOMIQUE**

Faire un rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions de préparation et d'exécution des budgets à venir. En effet l'environnement économique peut avoir une influence substantielle sur les budgets des collectivités territoriales. La préparation budgétaire 2015 s'inscrit toujours dans un environnement financier et économique contraint par la raréfaction des moyens.

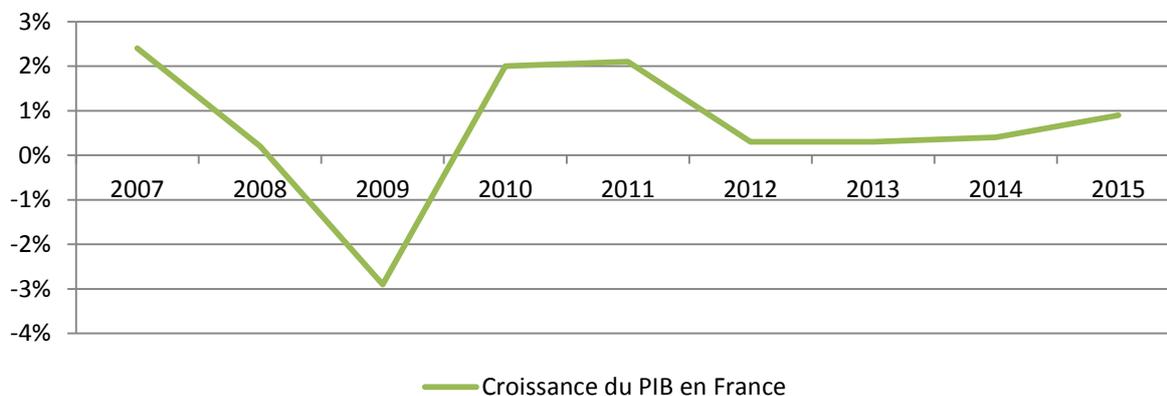
#### ***Le contexte international et national***

Selon l'INSEE, la légère accélération attendue de l'activité mondiale s'est confirmée en 2014. Les économies des pays développés restent tirées par les pays anglo-saxons, qui semblent avoir trouvé une croissance robuste, assise sur des dépenses des ménages encore vigoureuses, et sur un investissement productif dynamique. La croissance en zone euro est néanmoins restée modeste (+0,2%), avec une quasi-stagnation en Allemagne et en Italie, alors que l'activité en France s'est révélée un peu plus dynamique que prévu, et que la reprise s'est confirmée en Espagne.

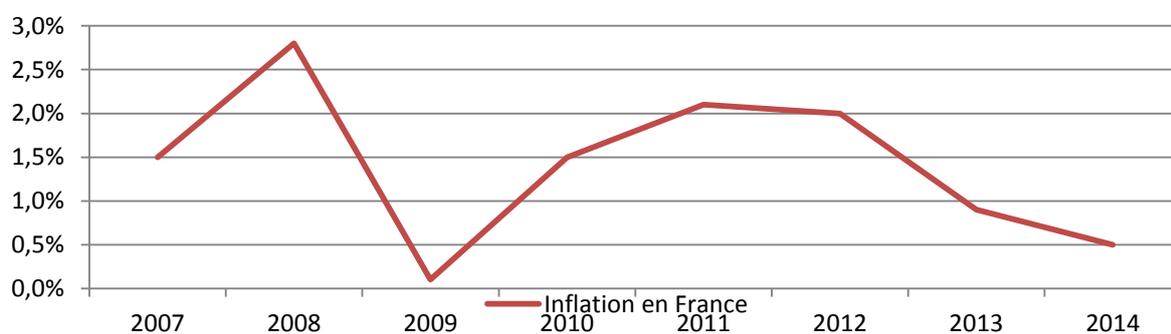
<i>Produit Intérieur Brut</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
<i>Zone Euro</i>	-0,7%	-0,4%	0,8%	1,3%
<i>France</i>	0,3%	0,3%	0,4%	1,0%

Malgré tout, ce regain dans la zone euro, est perceptible par le fait qu'un certain nombre de freins se sont desserrés. La dépréciation de l'euro depuis l'été s'est confirmée et donne quelques motifs d'optimisme pour les entreprises exportatrices. La baisse du cours du pétrole, qui s'est accentuée en fin d'année, enclenche dès à présent les effets favorables d'un mini-contre-choc pétrolier, sur le pouvoir d'achat des ménages d'une part ; et sur la situation financière des entreprises d'autre part.

La levée de ces différents freins permettrait une accélération progressive de l'économie française. En effet, en 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1% de croissance en 2015, la croissance française serait toujours en retrait à celle des années antérieures à 2008.



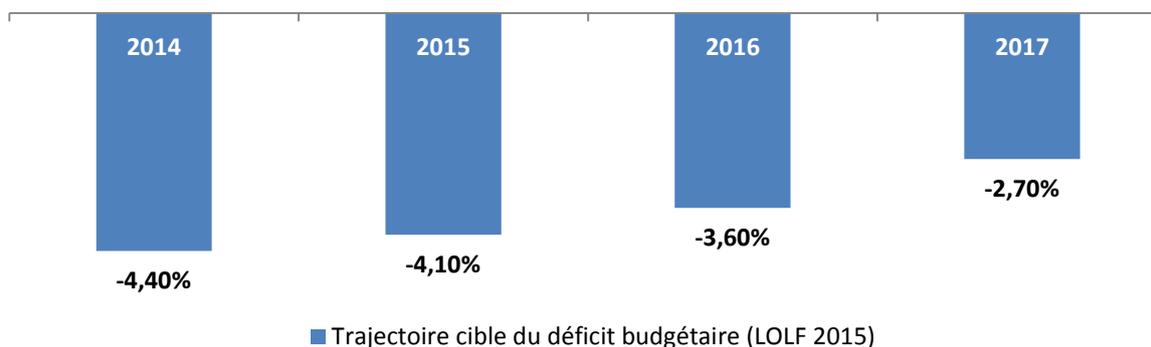
Selon l'INSEE, l'inflation française devrait demeurer à un niveau faible en 2015 (0,9%) faisant craindre un éventuel risque déflationniste après une année 2014 faible (0,5)%



### ***La situation des finances publiques***

#### *Les objectifs de l'Etat sur le déficit public*

Dans ce contexte, l'un des objectifs majeurs annoncés par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2015 est la réduction du déficit public pour atteindre, d'ici 2017, l'équilibre structurel des comptes publics. Ainsi, dans la Loi de Finances 2015, le déficit public prévisionnel pour l'exercice 2015 est ramené à - 4,1% du PIB contre -4,4% du PIB en 2014.



Afin d'atteindre ses objectifs en matière de rétablissement de l'équilibre des comptes de l'Etat, le programme d'économies annoncé et réaffirmé par l'Etat s'élève à 50 milliards d'euros à l'horizon 2017. Un premier effort, à hauteur de 21 milliards d'euros, sera effectué en 2015. Sur ces 50 milliards d'euros, un effort à hauteur de 11 milliards d'euros sera demandé aux collectivités locales. Pour rappel, en 2014, les collectivités avaient déjà participé à hauteur de 1,5 milliard d'euros au Pacte de Confiance et de Responsabilité.

Le bloc communal (communes + EPCI) va subir l'essentiel du prélèvement alors qu'il réalise près de 63% des investissements publics locaux et ne représente que 4,1% de la dette nationale.

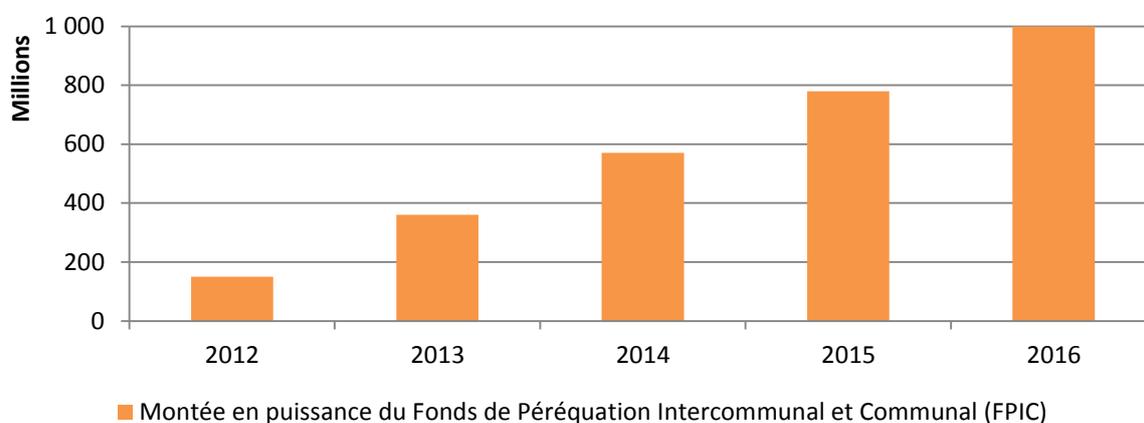
### L'impact sur la DGF des collectivités locales

Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014, un prélèvement supplémentaire de 3,67 milliards d'euros sera opéré en 2015. Malgré les alertes répétées des associations d'élus pour obtenir un allègement de cette contribution, le volume et le rythme de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'ont pas été modifiés. La contribution du bloc communal sera d'un peu plus de 2 milliards d'euros, ventilée entre les communes (1,45 milliard d'euros) et les EPCI (621 millions d'euros).

La Loi de Finances 2015 modifie également en profondeur l'architecture de la dotation forfaitaire qui fusionne ses cinq composantes préexistantes en une seule. Comme en 2014, les contributions individuelles des collectivités seront calculées en fonction de leurs recettes réelles de fonctionnement.

### La montée en puissance de la péréquation horizontale

En 2015, la montée en puissance du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) se poursuit. Il passera de 570 millions d'euros en 2014 à 780 millions d'euros en 2015. La Loi de Finances 2015 relève l'effort fiscal nécessaire au calcul de la participation pour les bénéficiaires. En 2014, le SAN du Val-d'Europe y avait contribué à hauteur de 2,2 M€.

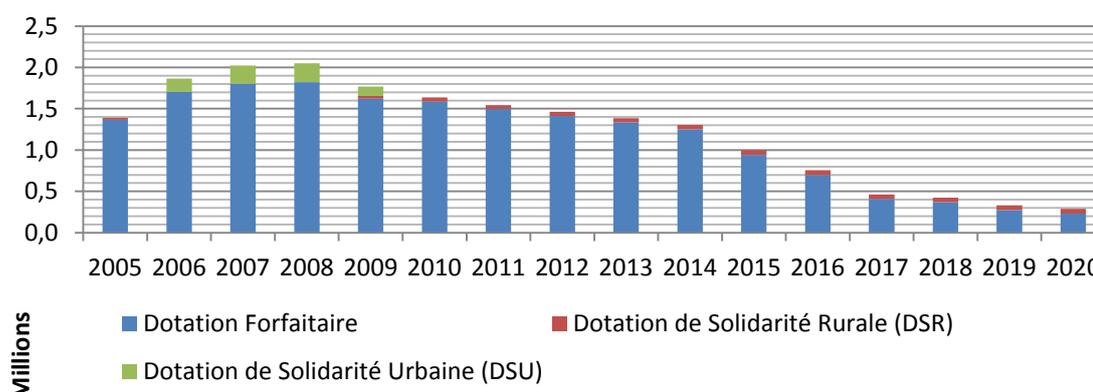


De plus, une nouvelle revalorisation indiciaire est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Suite au décret du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents des catégories C et B de la fonction publique territoriale, une nouvelle uniformisation s'impose aux collectivités locales en 2015.

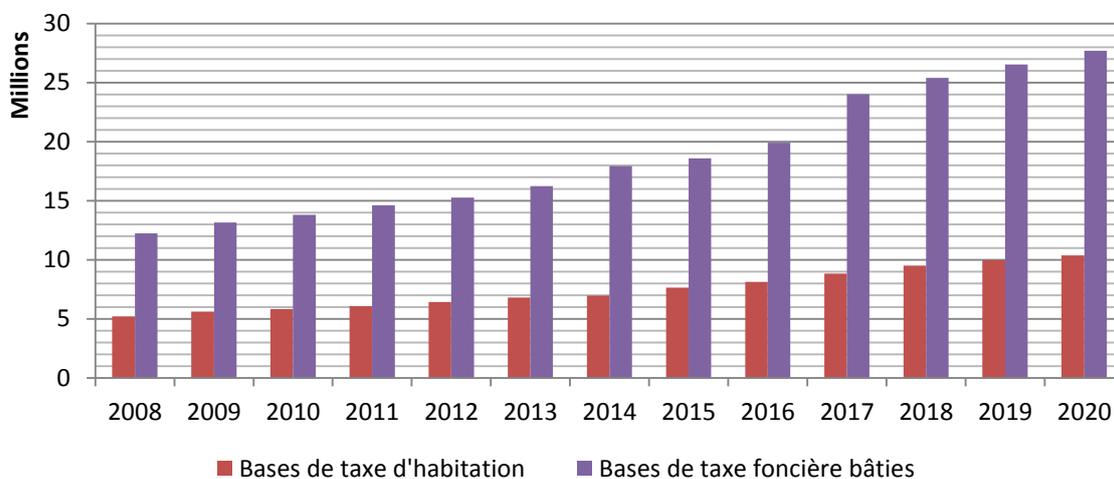
Une bonne nouvelle néanmoins, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires devient un fonds pérenne de soutien aux communes et aux intercommunalités pour l'organisation des activités périscolaires. A compter de l'année scolaire 2015-2016, l'accompagnement financier de l'Etat, d'environ 400 millions d'euros par an, sera assuré pour toutes les collectivités ayant établi sur son territoire un projet éducatif territorial (PEDT).

### Le contexte local

Pour la commune de Serris, l'impact de la réduction du déficit public sera majeur. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat devrait diminuer de 300 k€ en 2015 pour baisser à 1 M€. Les perspectives financières montrent que cette recette pourrait se situer aux alentours de 250 k€ en 2020.



Face à cette baisse de recette, la commune de Serris continuera de s'appuyer sur un développement économique fort, dû à la phase IV du nouveau Programme d'Intérêt Général, signé en 2010. Sur le plan économique, ce nouveau programme prévoit la création de la ZAC du Couvernois avec, principalement, ses 67 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2015 et l'extension du Centre Commercial Val d'Europe prévue pour 2016. Pour le logement, ce programme planifie la création de plus de 1 100 logements d'ici 2022 (soit 100 à 150 logements par an avec la livraison) dont 356 logements, d'ici à 2017, dans le cadre de l'Avenant 9 à la phase III approuvé en 2012, et le lancement de la ZAC du Pré de Claye, avec ses 700 logements livrés entre 2017 et 2021.



C'est dans ce contexte local, propre à Serris, que les perspectives financières ont été élaborées. Elles confirment la nécessité de poursuivre l'effort de gestion par une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement pour pouvoir préparer au mieux l'accueil des nouveaux habitants pour les années futures avec notamment la création d'un cinquième groupe scolaire sur la ville.

#### **Le cadre financier du Budget Primitif 2015 :**

- La **fiscalité directe locale** pour 2015 procurerait à Serris une recette de **7,3 M€**, selon les services fiscaux, soit une augmentation de 1 % par rapport aux produits perçus en 2014, augmentation due à l'évolution des bases.
- Les dotations versées par la **Caisse d'Allocations Familiales** et le **Conseil Général** de Seine-et-Marne pour l'activité périscolaire et de petite enfance sont estimées à **1,1 M€**, comme en 2014.
- En ce qui concerne les dépenses obligatoires, la contribution de Serris au Fonds de Solidarités des communes de la Région Ile-de-France (**FSRIIF**) serait de **130 000 €** pour 2015. La commune devrait aussi s'acquitter de la contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** d'un montant de **115 000 €**.
- **L'annuité de la dette** pour l'exercice 2015 sera de **320 000 €**, soit 260 000 € pour le remboursement du capital et 60 000 € pour les intérêts dus à l'exercice. Ces montants intègrent l'emprunt de 700 000 €, contracté en décembre 2014. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 2 302 000 €.
- Le **coût de carrières de la masse salariale** intégrant notamment la nouvelle revalorisation indiciaire pour les agents territoriaux des catégories C et B sera de **100 000 €**.
- Le **Fonds de Roulement** attendu au 31 décembre 2014 est plus élevé que prévu (soit **1,350 M€**) pour les raisons suivantes :
  - 130 000 € de produits supplémentaires de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières,
  - 180 000 € de recettes de droits de mutation supplémentaires,
  - 120 000 € perçus en plus de la part de la CAF,
  - 300 000 € de recettes exceptionnelles pour la vente de terrains (Bruyères et rue des écoles),
  - 200 000 € de crédits rendus en dépenses de fonctionnement.

---

## LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2015

---

Les orientations proposées dans le cadre de la préparation budgétaire 2015 reflètent le programme politique du mandat. Le Budget Primitif 2015 sera construit comme l'année de démarrage des actions de politiques publiques. Toutefois, toutes ces orientations ne nécessitent pas systématiquement une ouverture de crédits au Budget Primitif. Parfois, certaines orientations définissent avant tout un cap politique.

Pour commencer, dans le cadre de l'aménagement et du logement, la majorité municipale a la volonté de faire respecter l'équilibre logement/emploi et de défendre sa vision d'un aménagement maîtrisé et équilibré pour maintenir un niveau de ressources financières. Les élus de Serris veilleront aussi à conserver l'aspect résidentiel du Bourg et à défendre un rythme de développement maîtrisé pour garder une répartition homogène du logement social.

Concrètement, en 2015, le projet ARTENOVA avec 77 logements s'achèvera et le programme NEXITY avec ses 122 logements dont 20 en locatif social sera livré.

L'équipe municipale a souhaité placé l'année 2015 sous le signe de la proximité. Des instances de démocratie participative dans vos quartiers vont être mises en place. Ce sera un outil permettant aux serrisiens de participer aux questions telles que le stationnement, les animations, l'éclairage, la sécurité, l'aménagement ou le fleurissement dans les quartiers. Il sera aussi lancé, dès ce premier trimestre, les réunions de commerçants par quartier, distinguées en 3 zones : Bourg, Place d'Ariane et Place de Toscane-Place Antoine Mauny. Enfin, le conseil municipal des jeunes ainsi que le conseil des anciens de Serris seront créés afin que toutes les générations soient associées à la bonne organisation de Serris.

En 2015, l'équipe municipale veut initier avec les responsables associatifs de Serris, un nouveau Pacte de Réussite Locale. Ce pacte sera le nouveau modèle associatif, essentiel et cohérent avec le territoire, et redéfinira les moyens alloués aux nombreuses associations serrisiennes dans des domaines aussi différents que le sport, la culture, l'éducation, etc.

Le grand chantier des travaux de réfection de l'éclairage public sera lancé en 2015. Il concernera le Bourg et le Centre Urbain. C'est un enjeu de sécurité.

Comme la sécurité publique est une des priorités du mandat, en 2015, afin d'améliorer les conditions de vie des serrisiens, il sera développé la vidéo-surveillance, en commençant par les études préalables et le recrutement de 6 agents policiers municipaux supplémentaires (dont une nouvelle chef de service). L'objectif de fin de mandat est le triplement des agents de la Police municipale par rapport à aujourd'hui. De plus, les démarches pour armer la Police Municipale ont été faites.

En 2015, il sera mis en place le Haut-débit et du Wi-Fi dans toutes les classes de nos quatre écoles à la rentrée de septembre parce que Serris veut une égalité d'accès pour tous à l'école. Nous continuerons d'appliquer le nouveau temps d'activités périscolaire (TAP), dans le cadre de relations toujours saines et fructueuses entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire.

Enfin, en 2015, un projet d'ouverture d'une classe pour enfant atteint d'autisme a été engagé et budgété avec l'Inspection d'Académie.

En 2015 le nombre de voies illuminées à l'occasion des fêtes de Noël sera amplifié pour faire suite au lacement le 1<sup>er</sup> décembre dernier des illuminations de Noël auprès des commerçants et des habitants.

Dans le détail, les orientations pour le Budget Primitif 2015 sont les suivantes :

***Pour la démocratie locale et la proximité :***

- Créer un conseil des Sages.
- Valoriser l'engagement citoyen par la création d'un Conseil Consultatif des Jeunes.
- Créer des Conseils de Quartier.
- Instaurer des réunions de commerçants.

**Pour l'environnement et le cadre de vie :**

- Renforcer nos 3 zones de vigilance pour la propreté urbaine.
- Lancer un programme ambitieux d'investissement et de rénovation de l'éclairage public.
- Renforcer l'entretien de qualité pour l'environnement.

**Pour la sécurité publique :**

- Doubler les effectifs et les moyens de la Police Municipale.
- Lancer les études pour la réalisation d'un système de vidéo-protection.

**Pour la petite enfance :**

- Réaliser un audit organisationnel et budgétaire de la petite enfance.
- Renforcer et développer le partenariat avec les assistantes maternelles.

**Pour l'enseignement :**

- Etudier et développer le numérique à l'école.
- Mettre en place des accès à Internet.
- Ouvrir une classe pour les enfants atteints d'autisme.

**Pour l'enfance :**

- Améliorer le dispositif des NAP mis en place en 2014.
- Garantir le principe d'un accueil pour tous avec le maintien du financement des NAP par le budget communal.

**Pour la jeunesse :**

- Poursuivre le travail préparatoire à la réalisation de la nouvelle maison des jeunes dans le Centre Urbain.
- Développer le « Point d'Information Jeunesse ».
- Amplifier l'action en faveur de la jeunesse.

**Pour la culture, le sport et l'animation :**

- Renforcer le soutien financier et matériel à nos associations.
- Renforcer le soutien au sport de haut niveau.
- Etablir un nouveau Pacte de Réussite Locale avec les associations.
- Créer un comité des fêtes.

**Pour la solidarité :**

- Engager notre commune dans une grande cause avec « la Nuit contre le SIDA » en novembre prochain.
- Accompagner la création d'une classe en faveur des enfants autistes et soutenir cette cause.

**Pour le numérique :**

- Permettre la généralisation des démarches, du suivi et du paiement des services municipaux en ligne.
- Favoriser la communication sur la vie de Serris via les réseaux sociaux.
- Lancer la refonte du site Internet de la ville.

**Pour le rayonnement de la ville :**

- Créer des événements à destination du public comme les vœux à la population, les soirées événements...
- Investir l'espace public en commémorant le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale.
- Renouveler le temps fort de fin d'année : les illuminations de Noël.
- Développer les événements municipaux.

Pour financer ces orientations, l'équipe municipale propose de varier les taux de fiscalité directe locale de 10%, ce qui augmenterait les taux de la manière suivante :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	16,30%	17,93%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,29%	37,72%

Le nouveau produit escompté pour 2015 avec ces taux serait de 800 000 €, ce qui élèvera le produit total de fiscalité à 8,1 M€.

Toutes ces orientations s'inscrivent dans l'optimisation, la rationalisation et la modernisation des dépenses communales tout en exigeant un développement harmonieux et durable de nos partenaires. Chaque euro dépensé doit être un euro au service des serrissiens, au moment où la concurrence des territoires est de plus en plus forte et où le désengagement de l'Etat s'accélère.

Le Conseil Municipal a débattu.

## **2. Communications des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Date de la décision	Intitulé	Montant € TTC
23/01/2015	Convention de prestation de service pour la prestation musicale par Monsieur Alain AGUILAR le 1er février 2015	450,00 €
27/01/2015	Convention de prestation de service pour l'animation de la journée de la Bande Dessinée avec l'association Des Bulles dans la Marne le 8 février 2015	3 200,00 €
28/01/2015	Convention de prestation de service pour le séjour à Ver-sur-Mer avec la société UNCMT du 6 au 13 juillet 2015	4 753,90 €
03/02/2015	Convention d'utilisation de la salle de spectacle Alfred de Musset pour la représentation du spectacle de l'AC Théâtre du Val d'Europe le 28 mars 2015	A titre gracieux
10/02/2015	Convention de prestation de service pour le spectacle de magie au centre de loisirs 123 soleil avec la société Agence Evènementielle Rêve en Or le 25 février 2015	684,00 €
11/02/2015	Convention de prestation de service pour l'animation d'une séance de contes au centre de loisirs l'Ile aux Enfants avec La Compagnie La Fabrique des Echos le 25 février 2015	390,00 €
16/02/2015	Contrat d'objectif avec l'école de musique Serrissienne	--

### **Questions diverses :**

Aucune

---

*La séance est levée à 22H50, le 16 mars 2015*

*La secrétaire de Séance*

*Madame Karine PAULUS*